



CCI GRAND EST



TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME

J'ai une idée,
un projet en faveur de la transition énergétique
et écologique ?

Je bénéficie des aides de l'ADEME et de Climaxion

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



VOTRE CCI VOUS ACCOMPAGNE

Le guichet d'aides TREMPLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES permet d'accompagner les premiers pas d'une transition écologique en bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires.

Avant de solliciter ces aides, contactez votre équipe CCI Grand Est pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et évaluer votre niveau de maturité sur votre efficacité énergétique et l'économie circulaire.

>>> Conseillers ÉNERGIE



Territoire Champardennais
Julien TESSIER
 +33 6 40 96 76 55
j.tessier@grandest.cci.fr



Territoire Lorrain
Olivier COLIN
 +33 6 89 24 47 66
o.colin@grandest.cci.fr



Territoire Alsacien
Louis COLLOTTE
 +33 6 84 48 71 13
l.collotte@alsace.cci.fr



Territoire Grand Est
Alexandre GOETZ
 +33 6 77 82 18 19
a.goetz@alsace.cci.fr

Référent
ÉNERGIES RENOUVELABLES (EnR)

>>> Conseillers ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Territoire Champardennais
Louis FIERS
 +33 7 62 41 64 82
l.fiers@grandest.cci.fr



Territoire Lorrain
Christelle RICHY
 +33 6 76 80 46 27
c.richy@grandest.cci.fr



Territoire Alsacien
Ronan SEBILO
 +33 6 40 25 21 90
r.sebilo@alsace.cci.fr

Référent
ÉCONOMIE FONCTIONNALTÉ

Référente
ACHATS DURABLES

Référent
ÉCOCONCEPTION

Avec le soutien de



Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



TREMPLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME

- Les actions éligibles au dispositif
- Les grandes étapes de ma demande
- La liste des pièces à fournir
- Les documents à télécharger

DÉPOSER VOTRE DOSSIER SUR
agirpouurlatransition.ademe.fr

**DISPOSITIF D'AIDES
SPÉCIFIQUES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

DÉPOSER VOTRE DOSSIER SUR
climaxion.fr

LES ACTIONS ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF

Le dispositif est destiné à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, etc.)

- Le montant prévisionnel de l'aide ADEME ne peut être inférieure à 5 000 € ou supérieure à 200 000 €
- Le montant total estimatif de l'opération devra être supérieur au montant de l'aide demandée à l'ADEME

Le dispositif Tremplin pour la transition écologique des PME recense plus de 60 actions réparties dans 8 thématiques.

(Liste non exhaustive - seules les actions auxquelles vous avez droit, selon votre secteur d'activité et votre localisation géographique, apparaîtront dans le dossier d'aide à compléter)

1/ Mes actions pour la lutte contre le changement climatique

		Montant maximum de l'aide par action
Diag & étude	• Bilan d'émission de gaz à effet de serre (bilan GES scope 1, 2 et 3) et plan d'actions	5 000 € / bilan
Diag & étude	• Vous organiser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : élaborer une stratégie (démarche ACT® pas à pas)	25 000 € / stratégie
Diag & étude	• Évaluer votre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (évaluation ACT®)	4 000 € / évaluation

2/ Mes actions de rénovation globale des bâtiments et de qualité de l'air

		Montant maximum de l'aide par action
Diag & étude	• Accompagnement à la baisse des consommations d'énergie des bâtiments imposée par le «décret tertiaire» : audit énergétique	1 100 €/m ² plafonné à 80 000 €
Diag & étude	• Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour rénovation globale d'un ou plusieurs bâtiments pour viser un objectif de 50% d'économie d'énergie	5 000 € / AMO
Diag & étude	• Diagnostic sur la qualité de l'air (intérieur et extérieur) de l'entreprise	2 000 € / diagnostic

3/ Mes actions liées à l'éclairage

		Montant maximum de l'aide par action
Investissement	• Luminaire d'éclairage à modules LED	50 €/led plafonné à 80 000 €
Investissement	• Augmenter l'éclairage naturel grâce à des lanterneaux d'éclairage zénithal	100 €/lanterneau plafonné à 80 000 €
Investissement	• Augmenter l'éclairage naturel grâce à des conduits de lumière naturelle	100 €/conduit plafonné à 80 000 €
Investissement	• Éclairage extérieur par luminaires LED	50 €/led plafonné à 80 000 €
Diag & étude	• Étude de dimensionnement de l'éclairage	48 000 € / étude

4/ Mes actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial

		Montant maximum de l'aide par action
Investissement	• Isolation des meubles de vente réfrigérés et/ou des chambres froides	500 €/meuble plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement de fluides dans les équipements frigorifiques commerciaux pour utiliser des fluides frigorigènes ayant moins d'impact sur le changement climatique	500 €/équipement plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement d'armoires frigorifiques positives ou de tours réfrigérées par de nouveaux équipements neufs à fluides frigorigènes ayant moins d'impact sur le changement climatique	1 000 €/meuble plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement d'équipements frigorifiques commerciaux peu performants par des équipements neufs à fluides frigorigènes ayant moins d'impact sur le changement climatique	5 000 €/équipement plafonné à 80 000 €
Investissement	• Installation de froid commercial centralisée au CO2 avec récupération de chaleur	20 000 €

5/ Mes actions liées à l'isolation et la ventilation de mon bâtiment industriel

		Montant maximum de l'aide par action
Investissement	• Isolation de combles perdus	10 €/m ² plafonné à 80 000 €
Investissement	• Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m ² plafonné à 80 000 €
Investissement	• Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ² plafonné à 80 000 €
Investissement	• Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m ² plafonné à 80 000 €
Investissement	• Isolation des toitures-terrasses	40 €/m ² plafonné à 80 000 €
Investissement	• Ventilation mécanique double flux	2 000 €/VMC plafonné à 80 000 €
Investissement	• Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (GTB) de classe B ou A	10 €/m ² plafonné à 80 000 €

6/ Mes actions liées à la mobilité

**Montant maximum
de l'aide par action**

Diag & étude	• Mise en place d'un Plan Déplacement Entreprise	12 000 € / plan
Diag & étude	• Diagnostic Mobilipro sur les flottes de véhicules d'entreprises	20 000 € / diagnostic
Investissement	• Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique véhicule léger	4 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique Fourgonnette	7 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique Fourgon < 6 m ³	16 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule GNV Fourgon < 6 m ³	4 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule GNV Fourgon > 6 m ³	4 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Transformation de fourgonnette à motorisation thermique en motorisation électrique (retrofit)	10 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Transformation des fourgons < 6 m ³ à motorisation thermique en motorisation électrique (retrofit)	16 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Transformation des poids lourds à motorisation thermique en motorisation électrique (retrofit)	24 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Véhicule utilitaire léger frigorifique neuf : achat d'un groupe frigorifique électrique	5 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Porteur ou semi-remorque frigorifique neuf : achat d'un groupe frigorifique complet (hors groupes frigorifiques autonomes diesel)	15 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Amélioration d'un système frigorifique sur un véhicule neuf ou existant	1 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Vélo cargo électrique pour usage professionnel	3 000 €/véhicule plafonné à 80 000 €
Investissement	• Abri à vélos avec toit	250 €/capacité d'accueil de l'abri en nombre de vélos plafonné à 80 000 €
Diag & étude	• Étude de dimensionnement transport durable	16 388 € / étude

7/ Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets

		Montant maximum de l'aide par action
Diag & étude	• État des lieux et proposition pour trier les déchets de bois, papier/ carton, métaux, verre et plastiques ainsi que les fractions minérales et le plâtre	3 000 € / étude
Diag & étude	• Analyse de process pour la prévention des déchets (méthode Comptabilité des flux de matière)	5 000 € / étude
Diag & étude	• Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer des emballages plastiques par d'autres	5 000 € / étude
Diag & étude	• Bilan des matières entrantes dans et sortantes de l'entreprise (méthode Bilan matière)	7 000 € / étude
Investissement	• Récupération des eaux de pluie	2 500 €/cuve plafonné à 80 000 €
Investissement	• Compacteur mécanique (cartons...) et/ou compacteur mécanique à balle (plastiques)	5 000 €/compacteur plafonné à 80 000 €
Investissement	• Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique	6 000 €
Investissement	• Composteur en bac pour biodéchets	100 €/composteur plafonné à 80 000 €
Investissement	• Pavillon de compostage pour biodéchets	2 000 €/composteur plafonné à 80 000 €
Diag & étude	• Étude de dimensionnement économie circulaire	48 900 € / étude

8/ Mes actions liées à l'écoconception et aux labellisations

		Montant maximum de l'aide par action
Diag & étude	• Premiers pas écoconception	5 000 €
Diag & étude	• Mise en œuvre d'un affichage environnemental pour les produits de l'entreprise	8 000 €
Diag & étude	• Dispositif de vérification externe de l'affichage environnemental	100 €/produit ou service plafonné à 80 000 €
Diag & étude	• Mise en œuvre de l'Ecolabel Européen sur les produits ou les services de l'entreprise	12 000 €
Diag & étude	• Certification Ecolabel Européen de produits ou services	2 000 €/produit ou service plafonné à 80 000 €
Diag & étude	• Accompagnement à la labellisation «numérique responsable»	3 000 € / étude

9/ Mes actions liées aux énergies renouvelables

Rdv sur climaxion.fr
pour bénéficier des aides spécifiquement liées aux ENR en région Grand Est.

LES GRANDES ÉTAPES DE MA DEMANDE

1. JE PRÉPARE MON PROJET

- Je définis mon projet (seul ou avec mes partenaires).
- Je me documente sur les aides proposées sur la plateforme.
- Je contacte l'ADEME pour échanger (si nécessaire).
- Je prépare les éléments qui seront à joindre à ma demande.

La plateforme numérique de service
agirpoulatransition.ademe.fr

2. JE DÉPOSE MA DEMANDE D'AIDE EN LIGNE

- Je renseigne les données administratives de mon organisation ou celles de mes partenaires.
 - Je décris mon projet.
 - Je détaille les données techniques et financières.
 - Je joins les pièces nécessaires si besoin.
- A ce stade, mon projet ne doit pas avoir commencé !**

L'ADEME M'ADRESSE UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION

3. JE RESPECTE LES TERMES DE MON CONTRAT

- J'informe mon interlocuteur ADEME de l'avancement de mon projet et de toute évolution.
- Je respecte les termes de mon contrat : échéances et engagements (jalons du projet, visite sur site et/ou remise de documents).

L'ADEME ÉTUDIE MA DEMANDE D'AIDE

Ma demande est acceptée ?
L'ADEME m'envoie un contrat de financement précisant le montant d'aide maximum, les conditions et les modalités de versement.

Ma demande est refusée ?
J'en suis informé.

4. JE DEMANDE LE PAIEMENT

J'envoie une demande de paiement avec les éléments précisés dans le contrat et le cas échéant en annexe financière.

L'ADEME CONTRÔLE LE RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET RÉALISE LE PAIEMENT

5. JE RÉALISE LE BILAN

J'assure un suivi des performances de mon projet et j'en informe l'ADEME.

L'ADEME CONTRÔLE LA RÉALISATION DU PROJET

BRAVO ! VOTRE PROJET EST FINALISÉ

JE PRÉPARE ET DÉPOSE MA DEMANDE D'AIDE EN LIGNE

En préparant ma demande, je dois prendre connaissance des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

1. JE ME DOCUMENTE SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES



- Je consulte les aides grâce aux filtres de recherche et je choisis le dispositif qui correspond le mieux à mon projet.
- Je vérifie «les conditions d'éligibilité et de financement», ainsi que les éventuels délais de remise des dossiers ou étapes de (pré) sélection.



L'opération pour laquelle je sollicite une aide financière ne doit pas avoir commencé et donné lieu à des engagements fermes sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...

L'ADEME peut me proposer un conseil avec le bouton :
CONTACTER L'ADEME

2. JE PREPARE MON DOSSIER



- Je lis attentivement les modalités pratiques (cahier des charges, règlement, conditions d'éligibilité, guides ...).
- J'anticipe les modalités de dépôt : calendrier et ouverture de mon compte en ligne, et au plus tard 2 semaines avant la date de clôture d'un appel à projets.
- Je peux être amené à inviter mes partenaires à renseigner les données les concernant.
- Je télécharge les modèles de document à compléter et à remettre.
- Je m'assure que j'ai tous les éléments demandés.

- Je suis bien informé que mon dossier ne pourra être évalué que s'il est complet.
- Une fois le dépôt validé, l'ADEME m'envoie un accusé de réception.
- Mon dossier est alors envoyé automatiquement à l'équipe ADEME en charge de son évaluation.

3. JE DÉPOSE MA DEMANDE



- Je clique sur « Déposer un dossier ».
- Je m'identifie ou crée un compte si nécessaire.
- Je remplis le formulaire, si besoin avec l'aide en ligne.
- Je peux suspendre ma saisie et la reprendre ultérieurement.
- Je joins les pièces techniques ou financières.
- Je valide le dépôt de ma demande.

Les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas de caractère systématique.

JE RESPECTE LES TERMES DE MON CONTRAT

1. JE REÇOIS UN CONTRAT DE FINANCEMENT

Il est composé de :



- Règles générales d'attribution des aides ADEME*



Un contrat comprenant notamment le montant de l'aide, les dispositions techniques et financières.

RECOMMANDATION

Je lis attentivement mon contrat et je porte attention :

- aux éléments techniques attendus,
- à la durée de mon contrat,
- aux échéances (intermédiaires ou finales),
- aux éléments à fournir pour justifier de mes dépenses engagées,
- aux obligations de communication.

* <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

2. JE RESPECTE MON CONTRAT pour un paiement effectif dans les meilleurs délais !

- Je respecte les modèles proposés et notamment les modèles d'états récapitulatifs des dépenses et si indiqué les modèles d'attestation.
- Je transmets les éléments demandés dans mon contrat dans les délais indiqués.

BONNES PRATIQUES

- Je note dans mon agenda les échéances et engagements prévus dans le contrat et le cas échéant ses annexes.
- Je classe le contrat dans un endroit facilement accessible aux personnes concernées.
- J'indique toujours le numéro de contrat dans mes échanges avec l'ADEME (dans l'objet du mail).

ATTENTION

Si mon projet ne se réalise pas selon les dates définies dans le contrat, ou est modifié par rapport à ce qui était prévu ?

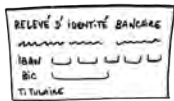
Je dois impérativement en informer l'ADEME, qui procèdera, si nécessaire, à la modification de mon contrat par avenant. La demande est à envoyer le plus tôt possible et au plus tard un mois avant la date de fin de la durée contractuelle indiquée.

JE DEMANDE LE PAIEMENT ET JE RÉALISE LE BILAN

1. COMMENT RECEVOIR UN PAIEMENT ?

- Si mon contrat mentionne un versement intermédiaire, j'envoie une demande à mon interlocuteur ADEME, avec l'ensemble des éléments techniques et financiers listés dans le contrat et le cas échéant dans l'annexe financière.
- Ma demande doit être effectuée suivant les modalités prévues et dans les délais impartis.
- Une fois ma demande de paiement analysée et acceptée, le virement sera effectué automatiquement sur mon compte.
- Pour recevoir le versement pour solde, j'applique la même procédure.

JE N'OUBLIE PAS DE JOINDRE L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES PAR LE CONTRAT, SANS EXCEPTION, ET NOTAMMENT :



- Je joins le RIB de ma structure



- Le représentant légal de ma structure signe l'état l'état récapitulatif des dépenses et appose le cachet de la structure



- Je joins uniquement les factures supérieures au montant indiqué dans les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME



- Le cas échéant, le recours au certificat de contrôle des dépenses me simplifie la justification. *

* QUE PERMET LE CERTIFICAT DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ?

La fourniture d'un certificat de contrôle des dépenses signé par un commissaire aux comptes, expert-comptable indépendant ou un comptable public vous permet de ne pas transmettre l'ensemble des justificatifs financiers de l'opération. Il est obligatoire dans certains cas précisés dans les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

JE ME RÉFÈRE AUX ARTICLES CONCERNANT LE VERSEMENT DES AIDES DES RÈGLES GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME ET VÉRIFIE QUE MA DEMANDE DE PAIEMENT EST CONFORME

2. JE RÉALISE LE BILAN FIN DU CONTRAT NE VEUT PAS DIRE FIN DES OBLIGATIONS !

Pendant 3 ans après la fin de l'opération, je respecte des obligations :

- d'information et de communication,
- de visite,
- de suivi de performances,
- de transmission des éléments demandés, en cas de contrôle.

L'ADEME pourra venir constater sur site la bonne réalisation de mon opération et contrôler les justificatifs financiers.

LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- **Le fichier excel Ademe_Tremplin transition écologique renseigné**

Il recense les actions auxquelles vous avez droit, selon votre secteur d'activité et votre localisation géographique, parmi les thématiques suivantes :

- 1/ Mes actions pour la lutte contre le changement climatique
- 2/ Mes actions de rénovation globale des bâtiments et de qualité de l'air
- 3/ Mes actions liées à l'éclairage
- 4/ Mes actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial
- 5/ Mes actions liées à l'isolation et la ventilation de mon bâtiment industriel
- 6/ Mes actions liées à la mobilité
- 7/ Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets
- 8/ Mes actions liées à l'écoconception et aux labellisations

- **Un fichier unique au format pdf composé des devis scannés pour justifier des études et investissements projetés**

- **Un RIB**

LES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

(cliquez sur chaque document pour lancer le téléchargement)

- **Ademe_Tremplin transition écologique (excel)**
- **Guide d'accompagnement au dépôt d'une demande (pdf)**
- **Conditions d'éligibilité et du financement du dispositif (pdf)**

DÉPOSER VOTRE DOSSIER SUR
agirpourlatransition.ademe.fr